

3^e Conférence Internationale de la Défense sur le Droit Pénal International:

“Justice Pénale Internationale:
Justice pour qui?”



CENTRE SAINT PIERRE
29 septembre 2012

INSCRIPTION

Vendredi 28 septembre 2012
14h00-19h00

CENTRE SAINT PIERRE

1212, rue Panet, Montréal, QC H2L 2Y7

INTRODUCTION



Cette conférence rassemblera des avocats, universitaires, étudiants et membres intéressés du public pour réfléchir et échanger sur les divers enjeux reliés au droit pénal international, notamment les enquêtes, l'évaluation de la preuve, la structure et la juridiction des instances pénales internationales, la jurisprudence et les enjeux politiques.

Les juridictions internationales sont-elles un succès? Est-ce que justice a été rendue? Quel est le lien entre les politiques en matière de poursuites et les relations internationales? Les poursuites pénales internationales sont-elles l'exercice de la justice ou une opération de politique étrangère? Pourquoi à sa 18^{ème} session ordinaire, qui s'est tenue à Addis Ababa, en Ethiopie, les 29 et 30 janvier 2012, l'Assemblée des pays membres de l'Union Africaine (UA) a-t-elle réitéré sa position à l'effet de ne pas coopérer avec la Cour Pénale Internationale sous peine de sanctions par la l'UA? Où s'inscrit la responsabilité de protéger? Y a-t-il un état de droit universel applicable à tous? Qu'est-il arrivé au crime universel d'agression, le pilier du jugement de Nuremberg? Quelle est la qualité de la justice rendue basée sur celle des preuves présentées à procès?

Les vingt dernières années du droit pénal international ont marqué l'histoire juridique. Il existe maintenant un corpus jurisprudentiel extensif sur le sujet. La Cour pénale internationale (CPI) va lentement de l'avant tandis que le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) et le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) tirent à leur fin. Il y a également plusieurs autres instances internationales *ad hoc* à différentes étapes de leurs procédures, ainsi que des procédures devant des juridictions nationales en lien avec des événements qui se sont produits à l'étranger et qui recourent le mandat des juridictions internationales.

Plusieurs questions émergent au sujet des politiques en matière de poursuites et du processus décisionnel au sein des instances internationales et nationales saisies, de la jurisprudence et du rôle du droit pénal international dans les relations internationales. Nombre d'avocats de la défense ont acquis une expérience considérable de ces juridictions et des recherches approfondies sur les enjeux soulevés ont été entreprises par des universitaires, chercheurs et journalistes. Cette conférence fera la lumière sur ces questions importantes.



PROGRAMME

Samedi 29 septembre 2012 - 9h00 a.m.

Président : Professeur André Tremblay. Introduction

Enjeux	Plage horaire	conférencier	Thème
Droit pénal international et Relations Internationales Partie I : Structure	9h-9h45	Professeur Fannie Lafontaine	La Cour Pénale Internationale : structure et juridiction
	9h45-10h30	Glen Ford, Black Agenda Report	L'Afrique et le Droit Pénal International
Pause			
Droit pénal international et Relations Internationales Partie II : Les Procès Marquants et leur Impact	10h45-11h30	Courtenay Griffiths, Avocat de Charles Taylor	Le Procès de Charles Taylor devant le Tribunal Spécial pour la Sierra Leone
	11h30-12h15	Kennedy Ogetto	Le Kenya et la Cour Pénale Internationale
Lunch Compris			
Partie III : Rwanda et Droit International	13h30-14h00	Dr. Théogène Rudasingwa	Entrevue Spéciale : L'Assassinat du Président Habyarimana et le Rôle de Paul Kagame
	14h - 14h45	M ^e Philippe Larochelle	Politique canadienne : Enjeux criminel ou d'immigration
	14h45-15h30	Barrister Iain Edwards	Procès au Rwanda et droit international
Pause			
Partie IV Droit pénal International, Preuve et Pouvoir discrétionnaire de la Poursuite	15h45-16h15	Beth Lyons	Questions de preuve : "Fact Finding Without Facts". TPIR et TPIY
		Fernand Batard, Enquêteur	Le travail d'enquête au Rwanda
Partie V : Enjeux structurels	16h15-17h	Charles Taku	La Cour Africaine et les instances Pénales Internationales
		M ^e John Philpot	Droit International Versus Souveraineté Étatique Conclusion
Réception : Repas et événement culturel (voir ci-dessous)			

NOTES SUR LES CONFÉRENCIERS

Professeur Fannie Lafontaine, Université Laval, Faculté de Droit, Ph.D. (Droit), Université Nationale d'Irland (Galway), Centre Irlandais pour le Droits de l'Homme (2011) Droit Pénal International, Droit Criminel Canadien, Droit International Humanitaire, Droits de l'Homme.

NOTES SUR LES CONFÉRENCIERS



Glen Ford, Directeur Exécutif, Black Agenda Report. Glen Ford a connu une longue carrière en tant qu'animateur et commentateur radio. En 1977, il a cofondé, produit et animé l'émission 'America's Black Forum', le premier programme national de nouvelles télévisées s'adressant aux noirs, et, en 1987, il lance 'Rap It Up', la première émission nationale dédiée à la musique Hip Hop, diffusé sur pas moins de 65 chaînes radio. Il cofonde par la suite le 'Black Agenda Report'. Il est également l'auteur de 'The Big Lie: An Analysis of U.S. Media Coverage of the Grenada Invasion'. Voir le blog de Glen Ford sur le 'Black Agenda Report' pour plus d'informations.

Courtenay Griffiths, Garden Court Chambers, Londres, Conseiller de la Reine, Procès de Charles Taylor à La Haye, de 2007 à aujourd'hui. Causes marquantes: les attentats à la bombe de l'hôtel Brighton, du Harrods, et des Docklands; les émeutes à la prison de Risley et à la prison de Dartmoor; R. v. Silcott & others – le procès du meurtre de Keith Blakelock en marge de l'émeute du 'Broadwater Farm Estate', appel accordé pour Johnson, Davis and Rowe, 2000; Premier procès pour le meurtre de Damilola Taylor, 2002; Goswell v. Commissioner of Police. Il détient un doctorat honorifique en droit des universités Coventry et Leeds Metropolitan.

Kennedy Ogetto, Avocat de la défense au TPIR, au Tribunal Spécial pour la Sierra Leone et à la CPI, avocat de la défense dans l'affaire Kenya 2 devant la CPI, Ancien Président de l'Association des Avocats de la Défense du TPIR, Membre de la 'Law Society of Kenya' et Avocat auprès de la Supreme Court of Kenya.

D^r Théogène Rudasingwa, Secrétaire Général du Front Patriotique Rwandais (FPR) en 1994, Ambassadeur du Rwanda au Etats-Unis de 1996 à 1999, Directeur de Cabinet du Président Paul Kagame de 2000 à 2004, vivant en exil au Etats-Unis depuis 2005.

M^e Philippe Larochelle, Membre du Barreau du Québec, avocat de la défense au TPIR et à la CPI, avocat de Jacques Mungwerere, accusé de génocide et de crimes contre l'humanité devant la Cour Supérieure de l'Ontario en lien avec les événements de 1994 au Rwanda. A représenté Léon Mugesera devant la Cour Supérieure du Québec dans les procédures quant à son renvoi.

Iain Edwards, Barrister pratiquant au 1 Mitre Court Buildings in Temple, Londres, depuis 2000. Sa pratique est répartie entre le droit criminel national et international. Il a travaillé auprès de trois équipes de défense devant le TPIR, plus récemment comme conseiller de Jean Uwinkindi dans les procédures l'opposant au Procureur du TPIR quant à son transfert devant la Haute Cour du Rwanda. Il est également un des avocats représentant Victoire Ingabire dans son procès pour idéologie génocidaire et terrorisme à Kigali.

Beth Lyons, Avocate de la défense au TPIR, où elle a représenté trois accusés. Avocate accréditée à la CPI, au Tribunal Spécial pour la Sierra Leone et jusqu'à récemment au TPIY.

Fernand Batard, Enquêteur, ancien Officier de Police de la Gendarmerie Nationale française, spécialisé dans les affaires internationales, ayant œuvré notamment comme expert à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et conseiller pour la police à l'OCDE. Il a coordonné les enquêtes pour une équipe de défense au TPIR et est présentement impliqué dans d'autres dossiers liés au Rwanda.

NOTES SUR LES CONFÉRENCIERS

INFORMATION GÉNÉRALE

FRAIS D'INSCRIPTION

Charles A. Taku, Chef traditionnel camerounais, avocat de la défense au TPIR, au Tribunal Spécial pour la Sierra Leone, et avocat devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Il a plaidé avec succès plusieurs dossiers de violations des droits de l'homme devant la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et Comité des droits de l'homme des Nations Unies. Il est également auteur émérite, correspondant pour la radio et la télévision, chroniqueur pour certains journaux et membre de plusieurs associations de juristes nationales et internationales.

M^e John Philpot, Avocat de la défense au TPIR, où il a représenté trois accusés, ainsi qu'à la CPI, où il a œuvré dans un dossier. Membre du Barreau du Québec depuis 28 ans, avocat accrédité au TPIY et au Tribunal Spécial pour le Liban, et témoin expert en droits humains.

Accréditation par le Barreau du Québec pour 6.75 heures de formation continue obligatoire.

La Conférence sera suivie en soirée d'une réception accompagnée d'un repas ainsi que d'un événement culturel. Prix d'entrée 20\$. Prière de réserver votre place à l'avance au moment de l'inscription.

Traduction simultanée en Français et en Anglais

INFORMATION GÉNÉRALE

Contacteur :

M^e John Philpot 1 (514) 272 9150

john@johnphilpot.com

M^e Sébastien Chartrand: 1 (514) 725-4356

sebachartrand@gmail.com

Commandité par :

- Des avocats de la défense du Tribunal Pénal International pour le Rwanda
- Congrès Rwandais du Canada
- Des avocats de la défense de la Cour Pénale Internationale et du Tribunal Spécial pour la Sierra Leone
- Des avocats de la défense accrédités auprès du Tribunal Spécial pour le Liban et du Tribunal Pénal International pour le Rwanda

Site web des conférences antérieures :

www.tpirheritagedefense.org/

www.ictrlegacydefenseperspective.org/En.html

Le matériel produit pour les fins de la conférence fera l'objet d'une publication en anglais, qui sera par la suite traduite en français, pour distribution aux Etats-Unis, au Canada, en Europe et ailleurs.

Frais d'inscription :

Avocats 150\$, membres du public 50\$, étudiants 50\$ (dollars canadiens)

Ces frais incluent l'accès aux conférences ainsi qu'un lunch servi sur place.

Inscription à l'avance fortement recommandée.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION



Un compte bancaire vérifié au nom de John Philpot est consacré exclusivement aux fins de la conférence

Paiement par chèque à l'avance au Canada

Par transfert bancaire: (veuillez ajouter 15\$ pour les frais de transfert)

Procédure obligatoire: tous les détails suivant sont requis par l'institution bancaire

Paiement au bénéficiaire	Banque destinataire Royal Bank of Canada 1307 rue Van Horne Outremont, Québec H2V 1K7 Compte : Royal Bank Code 0003 Transit : 07091 Account: 5012430 Swift Code: ROYCCAT2	Bénéficiaire John Philpot 402 Notre DameEst, bureau 300 Montréal, Canada H2Y 1C8
Expéditeur	Fournir votre nom complet, adresse et détails bancaires Prière de ne pas donner d'adresse postale	Raison du paiement : Frais d'inscription Conférence sur le droit pénal international de Montréal
Procédure d'inscription	Prière de confirmer votre inscription par courriel ou télécopieur à : john@johnphilpot.com Télécopieur : 1 514 798 0614	

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET D'ENREGISTREMENT

Nom: _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Statut : avocat, étudiant, professeur, membre du public _____

Champs d'intérêt et détails supplémentaires: _____

Détails du paiement : _____

HÔTEL DE LA CONFÉRENCE

Armor Manoir Sherbrooke

Ce charmant hôtel est situé à proximité des centres d'intérêts. Tarifs spéciaux pour les participants à la conférence. Réserver à l'avance en mentionnant le code « ICDC ».

Armor Manoir Sherbrooke www.armormanoir.com

157, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2X 1C7
Tél. : (514) 845-0915
ou (514) 285-0895
Sans frais : 1-800-203-5485
Télécopieur : (514) 284-1126
info@armormanoir.com

Le programme peut être altéré